

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 3 MAI 2022**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022**

I – Élection d'une nouvelle adjointe, suite à la démission de Margot SANCHEZ de ses fonctions d'adjointe au Maire du 3^e arrondissement

II – Rapports

1. MA3 – 02 – Approbation du Compte Administratif 2021
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
2. MA3 – 03 – Affectation des résultats 2021 – Répartition de l'excédent de clôture de l'exercice 2021
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
3. 4005 – Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Réévaluation de l'opération n° 03SEEPIC "Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001 à l'opération n°03SEEPIC
RAPPORTEUR : S. LATAIX
4. 3963 – Lyon 3e - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu'au 30 décembre 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert, au profit du CCAS - EI 03438
RAPPORTEUR : S. LATAIX
5. 3951 – Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux
RAPPORTEUR : S. LATAIX
6. 3948 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions
RAPPORTEUR : S. LATAIX
7. 3928 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 604 359,00 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements PLS situés 64, cours Richard Vitton à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
8. 3947 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif"
RAPPORTEUR : A. EKINCI S. LATAIX
9. 3946 – Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025
RAPPORTEUR : A. EKINCI S. LATAIX

10. 3933 – Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros
RAPPORTEUR : N. PLANCHON
11. 3740 – Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable
RAPPORTEUR : N. PLANCHON
12. 3919 – Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
13. 3917 – Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2022 - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
14. 3911 – Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6^e Continent pour l'organisation du festival 6^e Continent, du 2 au 5 juin 2022
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
15. ~~3910 – Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022~~
~~**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**~~
16. 3906 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11^e édition du "BMX Street Station" du 17 au 19 juin 2022
RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN
17. 3905 – Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions
RAPPORTEUR : M. GUERIN
18. 3903 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnand à Lyon (3^e arrondissement) au profit de l'association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" (MASL) - Ensemble Immobilier n° 03363
~~**RAPPORTEUR : M. MAIRE S. CORBEL-COPIN**~~
19. 3960 – Lyon 2^e, 3^e, 6^e et 7^e – Avenants n° 1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges – EI 60074 et 60032
RAPPORTEUR : M. MAIRE
20. 3873 – Dénomination d'un espace public : parvis Renée Richard à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : M. MAIRE
21. 3850 – Dénomination d'un espace public : allée Josette Maillon à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : M. MAIRE
22. 3899 – Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association "La Légumerie", sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement)
RAPPORTEUR : P. PETIOT
23. 3879 – Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012
RAPPORTEUR : P. PETIOT

24. 3898 – Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros
RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE - M. SESSIECQ
25. 3897 – Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros
RAPPORTEUR : H. PATOURAUX
26. 3894 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros
RAPPORTEUR : N. MAHMOUDI
27. 3893 – Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros
RAPPORTEUR : T. ROCHE
28. 3874 – 03010 "École maternelle Harmonie Rebatel - Rénovation des façades Nord et Est" à Lyon 3^e - Lancement de l'opération n° 03010002 et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20006
RAPPORTEUR : I. PRIN
29. 3896 – Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros
RAPPORTEUR : D. CLERC

III - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 3 MAI 2022

SAISINE DU : 8 AVRIL 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 4 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 27 AVRIL 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : M. Hugo PATOURAUX, Conseiller d'Arrondissement au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, David CLERC, Philomène RECAMIER, Philippe PETIOT, Sylvie CORBEL-COPIN, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Steven VASSELIN, Julie NUBLAT-FAURE, Bertrand MAES, Stéphanie LÉGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Béatrice DE MONTILLE, Étienne BLANC, Thibaud ROCHE, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Monique GUERIN, Goveille TANDONNET.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Amandine BARIOZ PLANCHE, Akif EKINCI, Georges KEPENEKIAN, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL.

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Amandine BARIOZ PLANCHE, Akif EKINCI, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Richard BRUMM donnent pouvoir à Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC, Béatrice DE MONTILLE pour les représenter et voter en leurs noms.

Situation de départ : le nombre de voix est de 33 (27 + 6 pouvoirs)

V. DUBOIS-BERTRAND : « Bonsoir à toutes et à tous. Je tiens en ouverture à rappeler, une fois encore, l'importance de notre mobilisation pour la tenue des bureaux de vote des élections législatives prochaines. Que nous appartenions à la majorité ou à l'opposition, il s'agit d'une obligation inhérente à nos mandats d'élus et je compte sur chacun d'entre nous pour se montrer digne de cet engagement ».

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.

V. DUBOIS-BERTRAND : « La séance étant ouverte, en application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Hugo PATOURAUX. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Monsieur PATOURAUX est désigné secrétaire de séance ».

- **Appel nominal**

V. DUBOIS-BERTRAND : « Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le secrétaire va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et 28 juin 2020 ».

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022**

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Nous allons à présent voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022. Le procès-verbal de cette séance vous a été transmis en même temps que les rapports de ce jour, je mets donc le procès-verbal au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté ».

I – Élection d'une nouvelle adjointe, suite à la démission de Margot SANCHEZ de ses fonctions d'adjointe au Maire du 3^e arrondissement

V. DUBOIS-BERTRAND : « Mesdames et messieurs, chers collègues, comme je vous en ai informé préalablement, Madame Margot SANCHEZ a démissionné de sa fonction d'élue. J'aimerais par quelques mots lui adresser mes plus sincères remerciements pour tout le travail qu'elle a effectué pendant ses presque 2 années de mandat. Madame SANCHEZ a pris à bras le corps sa délégation et a fourni un travail important qui nous permet d'être préparés et bien armés sur les différents sujets liés à la mobilité et à la voirie. Je souhaite souligner les réussites qu'elle a pu mener dans la continuité, parfois, du travail mené par l'ancienne équipe et dans la rupture et l'innovation d'autres fois. Je pense notamment à son investissement en faveur de la sécurisation et de l'apaisement de plusieurs rues d'écoles et de crèches ; de la création de la première aire de livraison de France dédiée aux vélos cargos ; de l'installation de nombreux arceaux vélos dans notre arrondissement ; et de la création de la première chicane végétalisée dans les rues du 3^e arrondissement ; des nombreuses concertations ou des nombreux chantiers réalisés ou à venir dans le cadre des budgets FIC et PROX de la Métropole, toujours dans le souci d'un meilleur partage de l'espace public et d'une sécurisation des modes actifs et notamment des piétons. Merci beaucoup pour tout ce travail, merci à elle.

Du fait de sa démission, Madame Sylvie CORBEL-COPIN, suivante dans la liste des élections du 28 juin 2020, est désormais conseillère d'arrondissement et je lui souhaite la bienvenue.

Il nous faut maintenant confirmer le nombre d'adjoints et procéder à l'élection de la nouvelle adjointe d'arrondissement. Pour la procédure d'élection, nous allons désigner un scrutateur et une scrutatrice à la majorité absolue et je propose de désigner à main levée Madame VIDAL et Monsieur ROCHE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame VIDAL et Monsieur ROCHE ayant obtenu la majorité absolue sont désignés scrutateur et scrutatrice de séance. Monsieur PATOURAUX sera secrétaire.

Il y a lieu à présent de fixer par un vote à main levée le nombre des adjoints de notre arrondissement. Je vous propose de confirmer le nombre d'adjoints que notre assemblée avait adopté lors de sa séance du 12 juillet 2020, soit treize adjoints. Je mets donc aux voix cette proposition. Que ceux qui sont d'avis

d'adopter ce nombre de treize adjoints lèvent la main. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien. La proposition ayant obtenu la majorité, le nombre de treize adjoints est adopté.

Pour l'élection de la nouvelle adjointe, nous avons la candidature de Sylvie CORBEL-COPIN, y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous rappelle que les textes en vigueur nous obligent de remplacer une élue démissionnaire par une élue afin de respecter la parité. Je vous propose de passer au vote pour la candidature de Madame CORBEL-COPIN, nous allons donc procéder à ce vote à bulletin secret. Les bulletins et enveloppes sont à votre disposition sur l'enveloppe kraft « Élection Adjoint », un bulletin au nom de Madame CORBEL-COPIN et un bulletin vierge si vous souhaitez émettre un vote blanc ou proposer une autre candidate. Je vous remercie de faire votre choix, le secrétaire de séance va venir déposer son enveloppe dans l'urne et signer la feuille d'émargement, il vous invitera ensuite en vous appelant à venir voter par ordre alphabétique et à signer la feuille d'émargement.

Mesdames et messieurs, voici le résultat du vote pour l'élection de notre nouvelle adjointe.

Nombre de conseillers présents à l'appel :	27 + 6 pouvoirs
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins blancs :	6
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrage exprimé :	27
Majorité absolue :	14

Madame Sylvie CORBEL-COPIN a obtenu la majorité absolue puisqu'elle a obtenu 27 voix sur les 33 bulletins et donc, Madame Sylvie CORBEL-COPIN est élue adjointe à la mairie du 3^e arrondissement de Lyon et prend place en tant que 7^e adjoint. Félicitations, Madame CORBEL-COPIN ».

Applaudissements

S. CORBEL-COPIN : « Merci, Madame la Maire, merci, à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre confiance, je suis honorée et ravie de rejoindre l'équipe du 3^e et je ferai de mon mieux pour accomplir ma mission. Merci ».

Applaudissements.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. Je profite de cette élection pour vous informer du remaniement de certaines délégations :

- Michaël MAIRE est désormais adjoint aux mobilités, à la voirie et à la logistique urbaine ;
- Philomène RECAMIER, adjointe à la culture et aux MJC, prend la délégation aussi des associations ;
- Philippe PETIOT voit sa délégation renommée, il est désormais adjoint aux espaces verts et à la végétalisation ;
- Sylvie CORBEL-COPIN est nommée adjointe à la transition écologique et aux bâtiments communaux ;
- Madame SOUVIGNET est désormais adjointe à la vie des aînés et à l'égalité femmes/hommes ;
- Et enfin, Thibaud ROCHE, conseiller d'arrondissement délégué à la politique de la ville devient également délégué à l'égalité des droits et à la lutte contre les discriminations.

Enfin, avant de passer à l'examen et au vote des rapports, je vais laisser la parole à Michaël MAIRE qui souhaitait vous proposer une rapide présentation des réalisations menées dans le cadre de la délégation association depuis le début de son mandat avant que celle-ci soit transmise à Madame RECAMIER. Je vous laisse la parole, Monsieur MAIRE ».

M. MAIRE : « Je vous remercie, Madame la Maire. Bonjour à tous et à toutes, mes chers collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais, je vous propose de revenir un peu sur le travail qui a été engagé par toute l'équipe d'arrondissement et municipale concernant les associations et notamment sur les

créneaux d'utilisation et la mutualisation que nous avons pu engager sur les salles accueillant des associations.

Je vous présente ici un diagramme représentant le nombre d'associations sur les créneaux annuels pour les colonnes de gauche, le nombre d'associations pour les créneaux ponctuels sur la colonne centrale, et puis le total des mises à disposition sur la colonne de droite.

Pourquoi j'ai souhaité vous présenter ça également ce soir, c'est pour vous montrer la dynamique associative qui est encore très présente sur notre arrondissement, malgré les temps difficiles que l'on a connus avec les confinements successifs, les limitations d'accès aux salles associatives, les reports d'événements, tout ce qui nous a malheureusement distancés et je voulais mettre en avant également les associations, parce qu'elles font un travail particulièrement intéressant et nécessaire sur notre arrondissement. Pour rentrer un tout petit peu plus dans le détail, on peut voir que sur ces dernières années, surtout sur cette dernière année, le nombre de créneaux annuels (c'est la toute première colonne avec les cinq couleurs) a fortement augmenté, puisque nous avons mené cette politique de mutualisation de locaux, de souhaits d'accueillir plus d'associations, de limiter les associations qui étaient très fortement utilisatrices. Nous accueillons plus d'associations et donc, nous utilisons également plus de créneaux, ce qui est, je pense, très favorable.

Sur la deuxième colonne, les créneaux ponctuels, je me félicite de voir ce rebond associatif sur cette dernière année, on voit très vite l'impact du COVID sur l'année 2020-2021 avec un grand creux et nous retrouvons enfin cette dynamique associative. En sachant que les chiffres présentés sont ceux d'aujourd'hui et que la saison associative prendra fin au 1^{er} juillet, donc nous allons avoir encore de nombreuses heures d'événements qui vont pouvoir avoir lieu sur l'arrondissement avec des mises à disposition, je tiens à remercier toutes les associations qui se relancent dans cette dynamique. Et puis, on voit qu'au total, on a retrouvé notre dynamique d'arrondissement avec une très forte baisse, comme tout à l'heure, en 2020-2021, et puis nous revenons au niveau d'avant la crise COVID, donc je pense que ça, c'est vraiment quelque chose qu'il faut souligner, pour notre vie d'arrondissement, c'est vraiment primordial.

Sur la slide suivante, je vous propose un petit peu de voir les répartitions en fonction des équipements utilisés par la mairie du 3^e et les équipements transférés. Ça reprend également 2017-2018 jusqu'à 2021-2022. J'ai souhaité cette présentation justement pour pouvoir faire un comparatif réel puisque s'appuyer sur les chiffres de l'année dernière aurait été complètement tronqué par rapport à nos utilisations de salles. On peut voir qu'au château Sans-Souci, on a une utilisation qui est toujours forte, notamment du fait de l'utilisation annuelle de ces salles, on a beaucoup, beaucoup d'associations qui utilisent ces salles sur des créneaux annuels. Un gros travail a été réalisé sur les salles du Dauphiné où l'on se félicite d'accueillir de plus en plus d'associations en partageant les créneaux un petit peu mieux, en mobilisant aussi les services, que je remercie, sur la mise à disposition de cette salle. La maison de quartier Elsa Triolet, c'est celle qui se situe dans la MJC de Montchat pour ceux qui ne connaissent pas, on dispose de plusieurs salles associatives, donc au dernier étage de la MJC. Là, on peut voir que l'effet COVID a quand même été très fort et l'on retrouve un petit peu de vie dans cette maison de quartier, mais je ne doute pas que nos nouvelles adjointes aux associations et aux bâtiments vont encore travailler pour que cette maison de quartier soit vraiment utilisée. Vous trouverez également sur le graphique la salle Richerand qui est à nouveau utilisée par la mairie d'arrondissement. C'est une salle qui était entièrement dédiée à la maison de quartier Villette-Paul Bert avec laquelle nous menons un travail concerté, un travail ensemble pour mutualiser cette salle, donc nous retrouvons à nouveau des créneaux utilisables par la mairie du 3^e arrondissement, ce qui nous permet d'accueillir de nombreuses associations. Et je remercie la maison de quartier Villette-Paul Bert pour tout le travail qui est réalisé et puis notre bonne entente, et j'espère que ça continuera encore longtemps. La salle Vendôme également, vous pouvez remarquer qu'il y a une très forte augmentation de fréquentation, tout simplement parce que nous avons mené une réflexion et nous avons souhaité diviser cette salle, puisque, pour ceux qui la connaissent, il y a une grande salle, une moyenne salle et un petit bureau. Malheureusement, parfois, cette salle était utilisée par des petits groupes sur l'ensemble de l'équipement et aujourd'hui, nous avons mené cette réflexion, donc nous divisons vraiment en trois cet équipement, donc nous avons trois salles à Vendôme que l'on exploite au mieux, et notamment le petit bureau qui est beaucoup plus utilisé pour tout ce qui est permanence, on accueille de

nombreuses associations pour des permanences. La salle Verlet Hanus qui est une salle toute petite et difficilement accessible, mais on peut voir que l'on a essayé quand même de faire accéder à plus d'associations et l'on a reçu pas mal de demandes en début d'année, donc j'imagine que cette salle va continuer dans cette dynamique. Et puis, le chiffre total où l'on peut voir qu'il y a une très forte augmentation de fréquentation de nos équipements transférés. On a vraiment essayé d'ouvrir nos équipements à un maximum d'associations pour que la vie associative puisse se nourrir de ces réunions, ces temps de travail et ces temps de rencontre.

Sur la slide suivante, je suis juste revenu très rapidement sur le Conseil de la Vie Associative et Locale, c'est une instance que nous avons créée lors d'un précédent conseil d'arrondissement, où nous avons organisé cinq CVAL en 2021 et puis un en 2022. Les derniers ont été reportés du fait de ces changements de délégation. Là où je trouve que nous avons une vraie dynamique, c'est que nous avons cinquante-et-une associations inscrites et participantes à ce Conseil de la Vie Associative et Locale, donc ça permet de créer une dynamique entre les associations, puisque c'est bien le thème de ce lieu de rencontre, c'est que les associations se rencontrent, créent des événements communs et qu'il y ait une émulsion, un apport de vie dans l'arrondissement et qu'il y ait de belles réalisations.

Vous avez tous pu profiter des CICA au départ de notre conseil d'arrondissement. Instance ouverte aux associations de notre arrondissement pour questionner les élus de l'arrondissement sur des thèmes prédéfinis à l'avance, thèmes qui sont débattus lors du Conseil de la Vie Associative et Locale, donc ce sont les associations qui ont le plein pouvoir sur les sujets débattus. Nous avons eu quatre CICA organisés en 2021, un CICA, pour l'instant, organisé en 2022, mais les trois autres sont programmés. Pour rappel, c'est une obligation de réaliser quatre CICA minimum par an dans les arrondissements. Donc, nous avons un total de cinq CICA sur 2021 et 2022 et un prévisionnel de huit sur 2021-2022.

Sur la diapo suivante, j'ai voulu revenir sur la commission mixte paritaire, la CMP. C'est une instance regroupant des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux, ou adjoints et adjointes. Dans cette instance de travail, notamment, sont débattues les conditions d'accès aux salles associatives, la tarification des salles, les règlements intérieurs et bien d'autres points sur la mise à disposition et l'utilisation des équipements transférés à la mairie du 3^e arrondissement. Deux CMP réalisés en 2021, une première pour réaliser le règlement intérieur et la mise en place de la commission ; une autre commission qui concernait les critères d'attribution des associations, donc, pour l'instant, un travail a été mené, il reste à finaliser et à vous présenter ; et puis une CMP organisée en 2022 qui portait sur la tarification des salles de l'arrondissement. Tarification, on aura le temps d'y revenir, mais qui ne s'appliquera pas aux associations de l'arrondissement. Là où je trouve que cette CMP prend vraiment son sens, c'est que l'opposition y est conviée. Nous avons des représentants de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement et puis tout cela se fait de concert avec nos partenaires de la majorité et puis les services sur lesquels nous appuyons bien évidemment pour une utilisation maximale de nos salles.

Et puis, tout simplement revenir également sur le transfert d'équipements associatifs, donc les salles Vendôme, les salles du Dauphiné et puis la salle Richerand qui ont été transférées sur l'arrondissement sur la première vague de transfert. Bien évidemment, j'associe, je pense, l'ensemble de l'équipe d'arrondissement pour remercier le travail qui a été fait en mairie centrale, toute cette concertation, et puis cette délégation pour les équipements. Ça nous permet de redonner plus de vie à notre vie associative, de proposer plus de lieux, ça nous donne beaucoup plus de flexibilités et puis on prend tout simplement à bras le corps notre rôle d'élu d'arrondissement.

Voilà. Je crois que l'on est arrivé au bout de la présentation. Il me reste à souhaiter bonne chance aux nouvelles adjointes en charge des associations, de la transition et des bâtiments communaux. Ce sont des délégations que je quitte après avoir beaucoup travaillé avec les associations, après avoir lié beaucoup de liens, avoir eu beaucoup de liens avec les associations. Je remercie toutes les associations avec lesquelles j'ai pu travailler, et puis je prends ma nouvelle délégation avec énormément de plaisir et d'envie donc, Madame la Maire, je serais à votre disposition pour cette nouvelle délégation. Je vous remercie de votre écoute ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE, de cette présentation, et merci aussi, également, de votre travail effectué auprès des associations qui a été considérable. Merci.

Avant de passer à l'examen et au vote des rapports, il m'a été communiqué deux demandes d'interventions préalables. Madame SOUVIGNET, je vous laisse la parole ».

M. SOUVIGNET : Oui, merci, Madame la Maire. Effectivement, au nom des élus du groupe Lyon en Commun, je souhaite m'exprimer sur le contexte électoral que nous venons de vivre.

L'élection présidentielle est toujours sous la 5^e République un moment démocratique révélateur. Malgré une forte abstention, 18 % au premier tour et 24 % au deuxième, l'ensemble des forces de gauche sur la ville de Lyon a recueilli 34,97 % au premier tour contre 25,69 % pour Emmanuel MACRON et 7,26 % pour Marine LE PEN. Ce sont d'abord les quartiers populaires et classes sociales victimes de la politique néolibérale du président MACRON qui se sont exprimés pour une plus grande justice sociale, des services publics plus efficaces tournés vers nos concitoyens et concitoyennes les plus en difficulté. Les élus de Lyon en Commun prendront en compte cette espérance exprimée au premier tour au fil de leur mandat municipal dans le cadre des compétences qui sont les leurs. Ils seront attentifs aux demandes des habitants, habitantes, pour l'amélioration de leur vie quotidienne, de leurs services publics et de leur cadre de vie.

Dans une république démocratique, laïque et sociale, l'échelon municipal est fondamental dans l'articulation des aspirations des habitants avec les politiques publiques nationales pour les accompagner quand elles leur sont favorables ou les combattre dans le cas contraire. Les élus LYEC feront entendre la voix des plus faibles, de ceux et celles qui sont en difficulté, vivant dans nos quartiers, des minimas sociaux ou de petits salaires, familles monoparentales ou retraités, pour lesquels la solidarité de proximité est parfois vitale.

Enfin, les élus de Lyon en Commun seront à l'écoute avec les institutions concernées d'une jeunesse mise en difficulté par la crise sanitaire qui aspire à retrouver l'espoir d'un parcours d'études et de formations professionnelles cohérents dans une ville favorisant les choix de chaque citoyen dans le cadre de l'intérêt général. Je vous remercie de votre attention ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame SOUVIGNET. Madame RECAMIER ».

P. RECAMIER : « Bonjour à tous. Soyons objectifs, nous avons éprouvé plus de soulagement que de joie à l'annonce de la réélection du président MACRON.

Soyons lucides, la montée constante de l'extrême droite traduisant une banalisation de la pensée xénophobe et autoritaire nous inquiète. Tout comme la résurgence du climatoscepticisme parfois au sein de ce conseil d'arrondissement par certains membres de l'opposition.

Soyons perspicaces, et saluons l'annonce de l'Union des gauches, car au-delà de certaines divergences, une nouvelle union populaire écologiste et sociale se coordonne pour porter la parole des Françaises et des Français et pour défendre leurs droits et les acquis sociaux à l'Assemblée Nationale. Une force de gauche qui œuvrera pour la justice écologique et sociale.

Soyons fiers de notre modèle lyonnais qui sert aujourd'hui d'exemple à suivre. Une collectivité gouvernée par une majorité plurielle et efficiente.

Soyons fiers, enfin et surtout, des Lyonnaises et des Lyonnais qui participent activement à notre changement de société en s'impliquant dans la vie associative, en redonnant vie aux conseils de quartier, en s'emparant du budget participatif, en participant dans leur quotidien et à leur mesure pour rendre notre planète plus vivable et plus généreuse en s'engageant à nos côtés pour une cité aussi résiliente que généreuse. Merci ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame RECAMIER. J'en profite pour vous dire à tous ma volonté de continuer de travailler avec vous tous dans le respect de la sensibilité de chacun. Nous formons un groupe majoritaire pluriel qui travaille avec bonheur et réussite pour le bien être des habitants du 3^e et je souhaite vraiment... Je suis très fière de notre groupe, parce que je crois que l'on fait un très beau travail et je souhaite vraiment que l'on puisse continuer à travailler dans cette bonne intelligence. Merci à tous ».

II. Rapports

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous allons passer maintenant au vote des rapports. Pour ce premier rapport qui est l'approbation des comptes administratifs, je vais laisser la présidence de séance à Madame SESSIECQ et je vous retrouve à la fin du rapport ».

1. MA3 – 02 – Approbation du Compte Administratif 2021

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

M. SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Je laisse la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN ».

E. VIVIEN : « Merci, Madame la première Adjointe. Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, mesdames, messieurs, je vais vous présenter le compte administratif qui, pour mémoire, retrace les dépenses de l'année 2021.

Donc, l'année 2021 a été marquée par une augmentation des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 911 763,96 euros. Ça marque une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2020, mais qui n'est pas vraiment représentative pour les raisons que nous savons tous et toutes. Par rapport à 2019, une année plus normale, une augmentation de 9 %. Cette augmentation concerne les fluides, les dépenses alimentaires et les travaux de maintenance de nos équipements. Ces dépenses de fonctionnement, au global, ont été supérieures à la dotation de l'arrondissement. Pour mémoire, le budget primitif voté en 2021 était de 846 480 euros, mais sont largement couverts par des excédents budgétaires des années précédentes. Le budget total se montant à 1 218 402,61 euros.

En résumé, l'excédent 2021 est donc en baisse, mais reste important avec une somme de 164 302,33 euros à reporter sur l'année 2022. Je vous remercie et vous demande donc d'approuver, mesdames et messieurs les conseillers, ce compte administratif 2021 ».

M. SESSIECQ : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ? Il n'y a pas de remarques ».

Madame la première Adjointe met le rapport aux voix.

M. SESSIECQ : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs C. BURILLON et R. BRUMM, E. BLANC + pouvoir T. RICARD, G. TANDONNET)

M. SESSIECQ : « Madame la Maire, vous pouvez nous rejoindre si vous nous entendez ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au deuxième rapport – Affectation des résultats 2021 – Répartition de l'excédent de clôture de l'exercice 2021. Monsieur VIVIEN, vous avez de nouveau la parole ».

2. MA3 – 03 – Affectation des résultats 2021 – Répartition de l'excédent de clôture de l'exercice 2021

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Pour 2022, la répartition de l'excédent budgétaire 2021 va servir principalement à cibler les augmentations concernant d'une part les fluides dans le contexte géopolitique que nous connaissons, l'entretien de nos bâtiments, l'alimentaire pour les crèches et l'animation locale. Concrètement, en termes comptables, nous souhaitons affecter :

- 30 000 euros sur le compte 60 qui regroupe les dépenses alimentaires des crèches ;
- 74 000 euros sur le compte 61 qui concerne l'entretien et les réparations ;
- Et 60 302,33 euros sur le compte 62 qui concerne l'animation locale et les remboursements de la mairie du 3^e à la Ville de Lyon. Remboursements qui concernent essentiellement les fluides.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'adopter cette répartition ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs C. BURILLON et R. BRUMM, E. BLANC + pouvoir T. RICARD, G. TANDONNET)

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4005 - Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire. Je laisse la parole à Monsieur LATAIX ».

3. 4005 – Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Réévaluation de l'opération n° 03SEEPIC "Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001 à l'opération n°03SEEPIC

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, la lutte contre la précarité alimentaire, la promotion d'une offre alimentaire de qualité et d'un accès à tous les aliments sains, locaux et abordables font partie des orientations retenues dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet social du CCAS. Il a donc été constitué un pôle alimentaire qui regroupe dans le 3^e arrondissement un tiers lieu alimentaire Rue Dolet, ainsi qu'à proximité au 27 rue Verlet Hanus, le nouveau restaurant social La Tablée des Gones. Je crois que [inaudible] ce soir. Oui. Merci, je crois que ça sera plus agréable comme ça pour nous tous. Ces locaux Rue Verlet Hanus en propriété du CCAS de Lyon ont fait l'objet de travaux de réaménagement sur le dernier trimestre 2021 pour une ouverture de l'épicerie relocalisée en février 2022.

Une première subvention de 150 000 euros a été validée au conseil municipal du 27 mai 2021, néanmoins, plusieurs travaux complémentaires ont dû être réalisés ou vont l'être prochainement, notamment pour des raisons de mise en sécurité, mise en place d'auvents, de rideaux métalliques, protections de fenêtre, stores intérieurs, etc. Afin de financer ces travaux nécessaires à la sécurisation du site, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros. Le montant global de l'opération est ainsi porté à 250 000 euros et est financé par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation des programmes aménagement solidarité jeunesse 2021-2026. Je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport afin que cette subvention complémentaire d'un montant de 100 000 euros soit allouée au CCAS par la Ville de Lyon pour les travaux d'aménagement ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3963 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé relatif à la mise à disposition au profit du CCAS du 219 rue Paul Bert. Je vous cède de nouveau la parole, Monsieur LATAIX »

4. 3963 – Lyon 3e - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu'au 30 décembre 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert, au profit du CCAS - EI 03438

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « De nouveau, merci. La Ville de Lyon est propriétaire d'un bien immobilier situé au 219 rue Paul Bert dans le 3^e arrondissement d'une surface habitable d'environ 228 m². Au travers de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, la Ville de Lyon s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement d'urgence sur le territoire. À ce titre, et afin de procéder à la mise à l'abri de vingt-six jeunes majeurs, la Ville de Lyon a mis à disposition du CCAS ce bien dans le cadre d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 mois à compter du 21 juin 2021. Lors de sa séance du 30 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la gratuité de cette mise à disposition, laquelle, conformément à la convention, a été prolongée de manière expresse pour 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 20 décembre 2021.

Un premier avenant avait été présenté au conseil municipal le 16 décembre 2021 qui a déjà une première fois autorisé la prorogation de la mise à disposition au CCAS, donc ce jusqu'au 30 juin 2022, et à ce jour, le projet Station qui est la prise en charge des jeunes en recours qui est porté par la Métropole de Lyon et de l'État est en cours de finalisation. Il nécessite la poursuite de cette mise à disposition, il est donc proposé un deuxième avenant pour proroger cette mise à disposition pour une nouvelle période de 6 mois, donc renouvelable expressément pour une même durée.

Pour information, la valeur locative de cette mise à disposition est de 32 980 euros et le CCAS prend à sa charge les abonnements et le coût des fluides. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport et de proroger de nouveau la mise à disposition de ce lieu au profit du CCAS de Lyon. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3951 - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux. Je vous laisse la parole, Monsieur LATAIX ».

5. 3951 – Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : Mesdames et messieurs, pour soutenir les agents municipaux dans l'accès à un logement sur le territoire de Lyon dans un contexte, faut-il le rappeler, de marché immobilier très tendu, la Ville de Lyon a choisi de leur réserver une partie de son contingent de logements. La politique d'attribution des logements sociaux a été adoptée par le conseil municipal... pardon, le conseil municipal a bien sûr réaffirmé cette priorité lors de sa séance du 30 septembre 2021.

Cependant, la faiblesse du taux de rotation sur le parc social se traduit par une moyenne de cent-trente-six logements libérés par an sur les 3 dernières années. Ce nombre de logements libérés est très insuffisant pour répondre aux besoins de nos agents.

En 2019, la Ville a signé une première convention avec la SACVL pour acquérir des droits de réservation supplémentaires ; en parallèle, en 2019, le dispositif dédié au relogement des agents nommé Plan pour l'accès au logement des agents municipaux s'est structuré avec la mise en place d'une structure au service habitat et signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique, et l'ensemble de ces démarches a permis de disposer d'une offre de logements dédiés aux agents.

En 2021, ce dispositif a permis la signature de quarante-cinq baux (seize baux dans le parc social et vingt-neuf baux dans le parc privé). Les premiers bilans établis ont toutefois pointé la difficulté à atteindre les objectifs et la nécessité de développer les axes supplémentaires.

La municipalité a donc décidé d'étoffer son dispositif en conventionnant en 2022 avec deux nouveaux bailleurs, CDC Habitat et Grand Lyon Habitat, renforçant ainsi l'offre de logements au-delà du périmètre de la ville de Lyon pour répondre aux besoins de ses agents.

Pour accompagner le développement de ce plan, il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures visant à cadrer le dispositif afin de veiller à son bon fonctionnement, via un règlement intérieur. Je ne vous lirai pas l'ensemble du règlement intérieur ce soir, vous pourrez bien sûr le trouver en annexe, simplement, pour vous résumer :

- Les deux premiers articles rappellent les critères de priorité établis par la délibération 2021/1164 de la Ville de Lyon du 30 septembre 2021 ;
- Les articles 3, 4, 5 et 6 décrivent le processus du dépôt de la demande, les différentes étapes du traitement, l'enregistrement, la radiation, rappel des délais moyens d'attente ;
- Enfin, les articles 7 et 8 précisent qu'au-delà de trois refus de propositions adaptées, le dossier de l'agent sera examiné par une commission ad hoc, la commission statuera sur l'exclusion ou non du dispositif en examinant de manière anonyme les éléments de demande de logement. Et si les motifs de refus des caractéristiques de logement proposé correspondent aux particularités éventuelles de la situation de l'agent.

Si personne ne me demande de lire l'ensemble du règlement et que ces dispositions vous conviennent, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport et d'approuver la mise en place du règlement intérieur du dispositif d'accès au logement des agents municipaux ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3948 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Autorisation de signature de conventions. Vous êtes bien parti, Monsieur LATAIX, c'est à vous ».

**6. 3948 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social-
Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" –
Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2,
programme 00016 – Autorisation de signature de conventions**

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : J'espère que vous n'allez pas vous lasser. La Ville de Lyon a l'obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, renforcé par la loi DUFLOT du 18 janvier 2013, qui fixe l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Pour information, le taux SRU au 1^{er} janvier 2021 est de 22,46 % pour la ville, moins de 20 % dans notre arrondissement. Dans ce contexte législatif, la Ville de Lyon souhaite mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif des 25 % de logements sociaux, dans un souci de rééquilibrage territorial à l'échelle des arrondissements, bien sûr. C'est ainsi que le conseil municipal de la Ville de Lyon a délibéré le 17 décembre 2020 en faveur d'un engagement volontariste visant à produire deux-mille logements sociaux par an sur la période 2020-2022.

Pour se faire, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre de l'opération et sont en contrepartie assorties de réservation de logements au profit de la Ville de Lyon.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour la construction de six-cent-cinquante-neuf logements sur la ville. Je ne rentrerai pas dans le détail, il est en annexe. Ces opérations subventionnées par la Ville de Lyon feront l'objet d'une convention bipartite entre la Ville de Lyon et le maître d'ouvrage. L'ensemble de ces dépenses est déductible du prélèvement dû par la Ville de Lyon au titre de l'article 55 de la loi SRU que j'ai cité précédemment. Je vous propose d'augmenter l'opération 60059013 "Production de logement social 2021-2026" pour l'ensemble des conventions ci-dessus pour un montant de 3 528 660 euros, et de le porter à un montant global de 5 329 208 euros qui sera financé par une affectation complémentaire d'autorisation de programme 2021-2, habitat 2021-2026, le programme 00016.

Par ailleurs, suite à la fusion de treize entreprises sociales pour l'habitat du groupe de la Caisse des dépôts et consignations implanté sur tout le territoire français. SCIC Habitat Rhône-Alpes a fusionné avec CDC Habitat social en 2019 ; pour acter cette fusion, il vous était également proposé d'approuver des avenants aux conventions de participation financière. De la même manière, pour une opération d'acquisition de douze logements au 64 avenue Lacassagne dans notre arrondissement, la Métropole de Lyon a acté le changement de bénéficiaire de l'agrément accordé initialement à Batigère-Sarel au profit désormais de Batigère Rhône Alpes. Il vous est simplement proposé d'acter également ce changement et d'autoriser la signature de la convention de participation financière à cette opération. Si tout ceci vous convient, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? ».

B. DE MONTILLE : « Moi, j'ai quelques questions ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Allez-y, Madame DE MONTILLE ».

B. DE MONTILLE : « Madame le Maire, Monsieur LATAIX, merci pour cette présentation. Évidemment, nous voterons favorablement pour cette délibération. Juste deux points de vigilance sur la clinique Trarieux et sur l'avenue Lacassagne où quand on regarde le taux IRIS, ce sont des taux assez élevés quand on regarde en zoomant sur les blocs d'immeuble. En effet, c'est important de regarder le taux au niveau du quartier, mais peut-être être plus vigilant sur les taux IRIS.

Enfin, j'ai une autre question sur le 44 de la Rue Servient, en regardant le rapport, on voit que 100 % de ces logements sont des logements PLAI. On sait que les logements PLAI sont des logements à destination des publics les plus fragiles, est-ce que ça veut dire qu'il y a un accompagnement particulier du bailleur social de Grand Lyon Habitat pour ces populations ? Je vous remercie pour vos réponses ».

S. LATAIX : « Au niveau du taux IRIS sur l'avenue Lacassagne, si on zoome vraiment très fortement, oui, il y a une concentration de logement social sur le haut de l'avenue Lacassagne, sur les anciens HBM, mais qui reste très raisonnable si l'on se reporte au niveau même de l'avenue complète, on reste très en-dessous des moyennes, donc pas d'inquiétude. Au niveau de la clinique Trarieux, ça ne va pas non plus changer puisqu'elle est de l'autre côté de l'avenue, on reste sur des taux moyens qui sont dans la moyenne de la ville.

Sur l'accompagnement proposé par GLH sur les PLAI, je vais simplement vous avouer que je n'ai pas la réponse. Je poserai la question au GLH. Je vais bien sûr, par contre, vous faire une réponse de manière générale, oui, au niveau du logement très social, l'accompagnement dans le logement est toujours prévu. Les personnes en situation de grande précarité ont des difficultés, souvent, à accéder à un premier logement pour simplement payer une facture, signer un bail, ou simplement même habiter un logement. C'est vrai qu'il y a des personnes qui ont été tellement fracassées par la vie, oui, elles ont besoin de ce genre d'accompagnement, et bien sûr, les bailleurs et les services sociaux de la ville de Lyon sont là pour répondre sur les besoins spécifiques. Après, le but, bien sûr, une fois que l'accompagnement est passé, c'est que ces personnes deviennent autonomes dans le logement et cet accompagnement, bien sûr, n'a pas vocation à rester. Donc, sur ce point précis, je poserai la question directement à GLH ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3928 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts pour l'acquisition-amélioration de trois logements situés 64, cours Richard Vitton. Monsieur LATAIX ».

7. 3928 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 604 359 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de trois logements PLS situés 64, cours Richard Vitton à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : Une délibération plus technique. Alliade Habitat a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 604 359 euros, contractés auprès du Crédit Agricole Centre-Est. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de trois logements PLS situés au 64, cours Richard Vitton.

En contrepartie, comme d'habitude, bien sûr, en contrepartie de la garantie de l'emprunt, Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie. Je vous propose, bien sûr, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport afin de permettre à la Ville de Lyon d'accorder sa garantie à Alliade Habitat ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3947 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif". Le rapporteur était Monsieur EKINCI qui ne peut être là ce soir, donc je laisse la parole à Monsieur Silvère LATAIX ».

8. 3947 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif"

RAPPORTEUR : A. EKINCI - S. LATAIX

S. LATAIX : Et nous souhaitons, bien sûr, qu'il se rétablisse au plus vite. Chers collègues, la Ville de Lyon souhaite impulser un nouvel urbanisme en produisant un aménagement plus soutenable et à taille humaine permettant de donner plus de place à la nature, aux espaces publics, aux équipements et à la participation citoyenne.

Pour construire la ville de demain, la politique de l'habitat vise à rendre accessible le logement pour tous et à favoriser le bien vivre ensemble, notamment, on vient de l'évoquer, par la production de logements abordables et surtout, vous avez raison de le souligner, Madame DE MONTILLE, par le développement de la mixité sociale.

L'habitat participatif est l'un des leviers permettant de répondre à ces enjeux. Il permet de donner une place aux habitants dans le développement et le fonctionnement de leur territoire et de les soutenir dans un contexte de marché immobilier tendu.

Ainsi, pour favoriser la mise en œuvre du projet d'habitat participatif, la Ville de Lyon souhaite attribuer une subvention à l'association La Fabrique de l'habitat participatif. L'habitat participatif est une troisième voie entre promotion immobilière privée et promotion sociale portée par les bailleurs sociaux que la Ville souhaite promouvoir aux côtés de la Métropole pour plusieurs raisons. D'abord, parce que le logement n'est pas un produit financier, c'est un domicile, c'est un foyer. Nous souhaitons que la ville soit davantage pour les habitantes et les habitants dans un contexte où les investisseurs achètent 50 % de la production de logement au sein de l'agglomération lyonnaise. L'habitat participatif redonne ce pouvoir d'habiter par l'acte même de construire porté par des habitantes et des habitants en dehors du marché immobilier privé ou du logement social et porté par les collectivités. L'habitat participatif comporte aussi des dimensions anti-spéculatives fondamentales dans un contexte d'emballement du marché que la Ville de Lyon souhaite également accompagner en plus de l'organisme foncier solidaire qui permet de dissocier le foncier acquis par la collectivité d'un immobilier social ou abordable.

L'implication des citoyens dans la fabrique de ce foyer garantie par une qualité d'usage, une qualité d'habiter et une qualité environnementale, cela rejoint les objectifs de la Ville de Lyon que chaque bâtiment participe à la transition écologique. Pour accompagner et permettre la réalisation de ce type de projet, cela demande une volonté politique sans faille et un dispositif d'accompagnement technique et humain à la hauteur des ambitions et de l'engagement humain, d'où l'intérêt de la Fabrique de l'habitat participatif qui accompagne les groupes d'habitants.

Je fais ainsi le vœu que l'habitat participatif puisse se développer dans tous les arrondissements et j'émet le souhait qu'il participe à combler le déficit de logements sociaux et contribuer à la production de logements abordables. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? ».

G. TANDONNET : Juste une petite remarque, Madame la Maire. Je voulais juste préciser que nous nous abstenons sur ce rapport, simplement, parce que des informations complémentaires ont été demandées en commission, que nous avons reçues par ailleurs, mais que nous n'avons pas encore eu le temps de bien examiner, donc nous nous positionnerons à ce sujet au conseil municipal ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE + pouvoirs C. BURILLON et R. BRUMM, E. BLANC + pouvoir T. RICARD, G. TANDONNET)

V. DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant est le rapport 3946 - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025. Je vous laisse de nouveau présenter ce rapport qui était porté par Monsieur EKINCI ».

9. 3946 – Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025

RAPPORTEUR : A. EKINCI - S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci beaucoup. Je crois que vous m'avez beaucoup entendu ce soir, je ne vais pas vous lire toute la charte. La charte (que vous retrouverez bien sûr en annexe) qui nous est présentée, porte à la fois sur la construction neuve et l'offre existante dans le parc social et privé et tend à encourager l'ensemble des bailleurs, promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Elle s'appuie autour de six axes détaillés dans la délibération, elle répond surtout aux évolutions démographiques et aux besoins des citoyens que je viens de citer. Actuellement, sur le territoire de la métropole de Lyon, près de deux-cent-sept-mille habitants ont plus de 65 ans. D'ici 20 ans, le nombre de personnes de plus de 60 ans sera multiplié par trois et celui des octogénaires par cinq. Le parc social, lui aussi, est occupé par une part croissante de seniors ou en passe de l'être. Les locataires de plus de 65 ans représentent actuellement 20 % de l'occupation. Ce taux devrait croître dans les années à venir avec l'arrivée à l'âge de la retraite des 50-65 ans qui représentent aujourd'hui 30 % des locataires. En parallèle, le parc social loge des personnes en situation de handicap dans des proportions plus difficiles à estimer. Selon les résultats de l'enquête sur l'occupation du parc social 2016 (je n'ai pas de chiffres plus récents), 5 % des locataires seraient bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé.

Il est à noter que beaucoup d'associations ont participé à l'élaboration du référentiel, je vous renvoie bien sûr à la délibération pour le détail, et je vous remercie, chers collègues, d'approuver ce rapport qui nous permettra l'adoption de cette charte ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 3933 - Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros. Je vous laisse la parole, Monsieur PLANCHON ».

10. 3933 – Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros

RAPPORTEUR : N. PLANCHON

N. PLANCHON : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chères Lyonnaises et Lyonnais, peut-être derrière votre ordinateur et puis les trois qui ont survécus à ce début de séance, merci d'être encore là et d'assister à ce conseil d'arrondissement, je rappelle que c'est public, comme le conseil municipal, et on n'invitera jamais assez les habitants à venir participer, en tout cas assister, à la vie démocratique locale. C'est un moment important, il y a un côté un peu solennel et de temps en temps en ronronnant, mais on ne doute pas qu'à un moment, les débats vont s'animer, je compte sur nos amis de l'opposition pour ça en tous les cas.

Pour revenir à notre rapport, le présent rapport, le 3933, se conforme aux principes d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2022 dans la limite de 60 % du montant TTC des

dépendances constatées par les associations de commerçants pour la mise en place des décorations lumineuses de fin d'année. Fin de citation. Principe que nous avons précédemment voté à l'unanimité. Cela se traduit donc en complément des subventions versées en 2021 par un soutien aux associations à hauteur de 37 463 euros sur l'ensemble de la ville, et dans le 3^e par 5 893 euros à destination de l'association des artisans et commerçants Villette-Paul Bert et 7 050 euros à destination de l'association des commerçants des Halles de Lyon Paul Bocuse. Il s'agit donc en définitive d'acter la fidélité à notre parole et le respect de notre engagement collectif.

Pour autant, et parce que les illuminations, tradition éminemment populaire, éminemment lyonnaise, concourent tout autant à l'identité qu'à la beauté qu'au dynamisme qu'au lien social de notre capitale de l'humanisme. Ce mode de mise en œuvre, en quelque sorte coutumière, n'est pas sans poser question à travers trois registres de problématiques. Pour les associations de commerçants, d'abord, qui engagent des frais et des négociations avec des prestataires sans la capacité de peser sur les prix, sur la base de cahier des charges techniques de plus en plus contraints. Pour la Ville ensuite qui dépend des initiatives locales, mais à qui on reprochera, parce que c'est vrai, l'obscurité de certains quartiers sans capacité à garantir l'égalité de traitement, le choix de matériaux écoresponsables, la planification du déploiement ou encore la maîtrise des dépenses. Pour les Lyonnaises et les Lyonnais, enfin et surtout, qui vivent ces obscurités partielles comme autant d'inégalité de quartiers dans la mesure où, là où il n'y a pas d'associations, il n'y a pas d'illuminations. Autrement dit, il sera sans nul doute judicieux de faire entrer les illuminations de fin d'année dans le droit commun et qu'un marché *ad hoc* encadre cette volonté. Pas de quartiers sans lumières, pourrait-on résumer. Passée cette parenthèse en forme de perspectives, je vous demande évidemment de bien vouloir approuver le présent rapport pour soutenir nos associations. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE ».

B. DE MONTILLE : « Madame la Maire. J'ai une question, mais pas directement. Je sais bien que vous parliez des commerces, mais ma question porte plutôt sur les forains. En ce moment, il y a un nouveau règlement général des marchés qui devrait être mis en application au mois d'avril et qui, *a priori*, serait mis en application au mois de mai ou peut-être un peu plus tard, si je ne me trompe pas. Ça fait parler un peu les forains, notamment ceux du quai Augagneur avec qui j'ai pu échanger. Ils sont déjà contraints par les normes de ZFE qui les obligent à transformer leurs véhicules et ça demande de lourds investissements, je sais que c'est une question différente, mais aujourd'hui, on les contraint et je pense qu'il faut que l'on fasse attention à ces forains. Il y a des efforts qui ne sont d'ailleurs pas récents et qui sont demandés sur le tri des déchets et sur la propreté à l'issue des marchés, ça, c'est très bien et nous sommes bien d'accord pour dire qu'il faut évoluer et aller dans un sens de plus d'écoresponsabilité de tri des déchets et de propreté, de nettoyage, à l'issue du marché effectué par chacun des forains, mais il y a d'autres points qui nous pose question. Il y a un point notamment sur les absences. Je crois que le règlement est en train de modifier le fait qu'il ne faudra plus 8 semaines, je crois, d'absence, mais uniquement 4 pour résilier le droit de venir sur le marché des forains. Je crois que c'est ça. Ça nous semble un peu dangereux, parce qu'il y a des forains qui viennent, en effet, pendant l'été, par exemple, ils peuvent décider de suspendre leur présence sur les marchés. 4 semaines, ça nous semble un peu dangereux et trop restrictif pour eux. Quid aussi en termes de problème en cas de maladie, est-ce qu'il y aura un règlement particulier en cas de maladie ?

Enfin, il y a deux autres points qui attirent notre attention, on a entendu parler de l'interdiction probable de chauffage individuel. Je pense que ce sont des personnes qui travaillent dans des conditions déjà difficiles, ils permettent aux Lyonnaises et aux Lyonnais de consommer des fruits et légumes, etc., je pense qu'il faut peut-être prendre soin de leurs conditions de travail et ne peut-être pas être trop idéologue sur cette histoire de chauffage individuel pour qu'eux puissent travailler dans des conditions décentes.

Enfin, il y a une question aussi sur les barnums, apparemment, en termes de sécurité, est-ce que vous pouvez nous répondre sur ce point, quelles sont les raisons qui vous poussent à changer la réglementation ? Je vous remercie ».

N. PLANCHON : « Bien, beaucoup de sujets. Dire que je ne m'y attendais pas serait fallacieux. Madame DE MONTILLE, sur ce règlement des marchés - qui évidemment fait beaucoup parler par voie de presse

ou en direct, sur le quai Augagneur, comme ailleurs - quatre-vingt-cinq marchés, pour reposer le contexte sur Lyon, avec cent-trente-tenues, un règlement des marchés qui n'est pas une obsession réglementaire que traduirait les services de la DECA, pas du tout. Derrière, il y a des vraies orientations à la fois politiques et à la fois économiques et qui sont finalement le fruit des réflexions, notamment portées par l'enquête de consommateurs, qui a été conduite en 2021 auprès de mille-neuf Lyonnais qui, globalement, ont apprécié et continuent d'apprécier leur marché en disant : « On a vraiment des marchés de qualité et l'on en est content », mais qui ont pointé des pistes d'amélioration. Je commence par ça. Dans les pistes d'amélioration, il y avait la question de davantage de produits locaux, davantage de produits bio, moins d'intermédiaires sur les marchés et plutôt des vrais producteurs. C'est une attente légitime de l'ensemble des consommateurs. Une remarque sur les points d'amélioration sur la question de la circulation dans les marchés, effectivement, les circulations piétonnes sont mieux régulées, donc à travers un agencement, une spatialisation qui soit plus adaptée. La question de l'étiquetage des produits puisque de temps en temps, la source est où sont produits telle ou telle denrée et elles ne sont pas nécessairement affichées, donc il y a ce travail-là. Et puis, les questions de propreté des marchés et l'on a encore de nombreuses remarques de la part de nos habitants, en particulier sur Guichard où finalement, je dirais que les périphéries d'arbres servent de déchèteries nomades en ce moment, et croyez-moi que ça coince et que l'on a beaucoup de remontées. Mais je sais que les commerçants non sédentaires, entendez les forains, sont aussi sensibles à cette question, je ne voudrais pas caricaturer les mondes. Ça, c'est le premier aspect.

Deuxièmement, on a saisi les conseils de quartier sur une vision plus prospective des marchés en disant : Voilà ce qui ressort de l'enquête ménages, imaginons les marchés de demain, qu'est-ce qu'ils pourraient devenir ? Et ils ont confirmé les premiers éléments de l'enquête ménages, ils en ont rajouté d'autres en disant : « Il faut que l'on développe le côté lieu de vie, y compris espace d'associations », donc de réserver par exemple, pourquoi pas, des emplacements à des stands d'information. Stands d'information à destination, par exemple de la vie associative, mais aussi des institutions puisque les uns, les autres, on a souvent cette remarque-là pendant les campagnes électorales puisque l'on tracte sur les marchés, souvent, les uns, les autres, et la remarque des consommateurs et des forains est de vous dire : « Ah, on vous voit sur les marchés que pendant les élections ». L'idée, et en tout cas la volonté, c'est de se dire d'y être tout le temps aussi pour informer les citoyens de la gestion publique locale. Ça, c'est dans les propositions d'amélioration. Ça veut dire que l'ensemble de ces propositions-là vont conduire nécessairement d'une manière ou d'une autre à refondre la question du règlement des marchés et c'est bien l'objectif général pour améliorer l'attractivité et y compris la condition économique des commerçants non sédentaires, donc dans un vaste ensemble qui peu ou prou n'a jamais été révisé depuis 20 ans. Il y a eu des amendements, des reformulations, mais vraiment à la marge. Donc, il y a eu un travail avec les représentations syndicales puisque c'est évidemment une consultation obligatoire, les syndicats de commerçants non sédentaires et avec des représentants de forains avec un jeu d'aller-retour de : Version 1, voilà ce que l'on pourrait faire, version 2... et un dialogue et on a acté des consensus et des points de dissensus et quelques points de tension que vous soulignez qui cristallisent en ce moment certains commerçants non sédentaires.

Pour répondre très concrètement maintenant sur les trois points que vous soulevez. La question des absences. Dans le règlement toujours en cours, toujours à l'œuvre et actuellement, c'est effectivement 8 semaines d'absence consécutives pour qu'on dise : « Là, je perds ma place, t'as été trop absent, coco, il va falloir revenir à la raison ». Ces 8 semaines d'absence consécutives créaient une difficulté sur la ventilation des trous dans les marchés et des gens qui utilisaient finalement les marchés comme un complément à éventuellement un déficit en chiffre d'affaires, je vais aller sur Lyon pour rééquilibrer mon activité économique. Et donc, on a besoin d'une fidélisation, parce qu'en réalité, les Lyonnaises et les Lyonnais consommateurs des marchés sont fidèles à leurs commerçants et donc, ils ont besoin de les voir tout le temps. Pour autant, et je suis bien placé pour le dire, est-ce qu'on veut aller plus loin que la case du Code du travail applicable aux commerçants non sédentaires en disant : Vous êtes obligé de venir, sans quoi vous êtes viré ? C'est un petit peu comme ça que c'est présenté. Aujourd'hui, la proposition définitive, parce que oui, il y a eu un jeu d'aller-retour, c'est 5 semaines consécutives et plus 4, je vous le dis, on est plutôt sur 5 semaines, et qu'évidemment, ces 5 semaines d'absence consécutive, c'est des absences entendues comme non justifiées, c'est-à-dire tout ce qui rentre dans

les cases classiques du Code du travail. Arrêts maladies, etc., ne sont pas impactés, ne sont pas concernés et ne sont pas considérés comme une absence. Ça exclut ça, évidemment. Et parallèlement, il y a aussi le droit aux vacances et le droit au repos, donc il a été convenu que n'importe quel commerçant non sédentaire ait un droit d'absence, 5 semaines consécutives à n'importe quel moment de l'année pour convenance personnelle, ce qui permet de poser 5 semaines éventuelles de congés. Tout ça, c'est le fruit d'un aller-retour, parce que oui, les premières options, les premières hypothèses de travail étaient beaucoup plus dures avec une obligation de taux de présence à 75 % en lissé sur l'année, et là, effectivement, on laissait les commerçants non sédentaires un petit peu en difficulté avec une pression trop intense sur le degré d'assiduité demandé.

La question des chauffages, pour vous dire la vérité, tout le monde s'est baladé sur un marché en hiver quand les maraîchers s'installent à 6 h 30 du matin et qu'il fait -7, -8, se dire que les priver de chauffage est un petit peu audacieux en matière de conditions de travail, donc sur le fond et sur le principe, je partage votre point de vue. Et je vous dirais même que l'adjointe en central chargée de cette question-là partage également ce point de vue, sauf que pour le moment, on est légèrement impacté. Quand je dis légèrement, c'est en réalité de manière très rigoureuse par la question de la loi Climat et Résilience dont les contraintes appliquées sur le territoire s'impliquent sur les terrasses, les fameuses chaufferettes, et en réalité, si l'on applique le droit, et rien que le droit, devraient s'appliquer sur les marchés. Pour autant, je ne fais pas une licence, mais ce que l'on se dit à la Ville de Lyon et ses majorités et oppositions, je ne pense pas que les services de la DECA et les placiers seront mandatés pour aller faire la chasse au chauffage sous les étals. Je vous le dis comme c'est. Probablement que ça sera inscrit dans le règlement intérieur, parce que c'est le droit qui est prévalent sur les règlements ; dans la vraie vie, je vois mal des amendes être distribuées au titre de : Il fait -5 et je me chauffe. Je vous le dis en toute transparence.

Dernier point, la question des barnums. Question de sécurité, effectivement, l'empiètement de certains barnums lestés au milieu des travées cause de vraies difficultés et des risques de sécurité sur la circulation des uns et des autres. Il est proposé de trouver des solutions logistiques en termes de remplacement en matériel sous forme de parapluie, parasol. Il reste, je vous le dis là aussi en toute transparence, à voir ce que proposent les acteurs privés, les prestataires logisticiens en termes de matériel soutenable financièrement, c'est le premier point, efficace en temps de pluie et lestable au sol dans des conditions où le matériel, classiquement, prête quand même au portage du vent. Donc, ça n'est pas sans poser, finalement, des considérations et des risques aussi en matière de sécurité. Donc, pour se laisser le temps de la mise à niveau de l'ensemble de cette problématique, il faut une meilleure circulation, donc les barnums, ce n'est pas la meilleure solution et il faut le remplacer par un autre matériel, on sait bien que la solution n'est pas idéale et qu'il ne s'agit pas de pondre un règlement pour que ça se traduise dans le réel. De sorte que cette application, dans tous les cas, si elle est inscrite dans le marché qui a été validé par arrêté ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2025. Il ne s'agit pas d'alerter les uns et les autres. Après, je n'ai pas de point de vue en termes de logisticien sur quel est le meilleur équipement. Je sais qu'il faut protéger les produits du soleil, les clients et les maraîchers de la pluie, mais il ne faut pas empêcher les uns et les autres de circuler, c'est dans ce cadre-là que l'on essaie de construire un règlement des marchés qui soit efficient et satisfaisant pour tout le monde ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. On revient aux illuminations ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets le rapport 3933 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 3740 qui est l'attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable. Je vous cède la parole, de nouveau, Monsieur PLANCHON ».

11. 3740 – Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

RAPPORTEUR : N. PLANCHON

N. PLANCHON : « Bien. Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chères Lyonnaises et Lyonnais toujours là, dans le champ de la lutte constante et nécessaire en faveur de l'égalité qui fonde nos valeurs et d'autres modèles républicains, comment ne pas considérer comme vitale la question de l'accès à l'alimentation ? C'était d'ailleurs déjà l'objet *in fine* du rapport 4005 de Silvère tout à l'heure, à propos du soutien au CCAS pour le pôle alimentaire, donc cette question d'accès à l'alimentation vitale. Une alimentation, et j'ouvre les guillemets, « saine et durable » pour reprendre les termes du présent rapport 3740, autrement dit, comment ne pas scinder les citoyens et les citoyennes en deux tables. La table en tout bio des riches et la table en barquette des pauvres. Pour cela, il faut des tarifs soutenables, un accompagnement, une offre, un environnement, et la légitimité des personnes, des familles en précarité. En plus de cela, ne pas être puni de sa pauvreté dans l'accès à la santé, aux soins en général, à l'énergie, au logement, à la culture, à cette première table des circuits courts et des produits bio, lutter en somme contre cette forme particulière et pourtant courante de double peine. Éducation populaire, promotion de la santé, reconstruction des liens sociaux et des liens d'estime de soi, accès aux produits alimentaires et d'hygiène font partie des champs d'action des quatre épiceries sociales et solidaires dans notre commune. Sur la base, je le rappelle, d'un modèle économique qui conjugue les solidarités citoyennes, entendez : privé et public. Des épiceries qui accompagnent plus de deux-mille familles cette année et qui font l'objet de la proposition de soutien financier de ce rapport. Un soutien en augmentation, à proportion, hélas, de l'augmentation du nombre de ses bénéficiaires. Pas de quoi se réjouir, donc, mais encore moins de quoi renoncer. Et sur ce registre, d'ailleurs, qu'on ne citera pas, c'est davantage le non-recours au droit qui menace les familles les plus en difficulté que l'abondance de soutien. Aussi, je le dis là encore sous forme de parenthèses, serait-il désastreux et délétère en cette matière comme en tout de subordonner l'action publique aux logiques comptables ? Dans le 3^e, l'Olivier des Sages au 8 rue de l'Épée, compte parmi ces acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire qui œuvre concrètement sur tous les chapitres à l'insertion des personnes en situation d'exclusion à la lutte contre la précarité alimentaire via des collectes de denrées en partenariat avec la banque alimentaire, VRAC, ReVIVRE, redistribuées à 10 % du prix du marché. En 2021, c'est quatre-cent-neuf Lyonnaises et Lyonnais qui ont pu en bénéficier. Pour 2022, l'épicerie sociale et solidaire va continuer à proposer des produits de qualité à des tarifs adaptés, travailler avec l'association VRAC sur l'achat de produits bio à moindre coût. Rien de moins que de nécessaire, rien de plus que le combat continu pour l'égalité. Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver le présent rapport qui accordera, pour ce qui relève de notre arrondissement, 5 000 euros à l'Olivier des Sages au titre de son programme d'actions sur l'exercice 2022. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il des questions ? ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3919 - Approbation de conventions d'attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022. Je laisse la parole à Madame RECAMIER ».

12. 3919 – Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions

RAPPORTEURE : P. RECAMIER

P. RECAMIER : « Mesdames, messieurs, la Ville de Lyon, et vous le savez, est riche de deux cours d'eau qui la traverse. Cette richesse fluviale parcourt notre histoire. C'est pour valoriser nos cours d'eau que

notre majorité a souhaité un grand événement annuel autour du Rhône et de la Saône. Il prendra la forme d'un festival populaire, familial et écologique qui se tiendra chaque premier week-end de juillet. La première édition du festival intitulée Entre Rhône et Saône aura lieu du 1^{er} juillet au 3 juillet 2022 et sera structurée autour de trois grands thèmes : célébrer, protéger et découvrir.

La programmation détaillée dans le présent rapport rassemble cinquante-trois opérateurs qui proposeront soixante-seize événements. De par sa position en bord de Rhône, le 3^e arrondissement sera le théâtre de nombreux événements.

Le montant global des subventions allouées s'élève à 170 187 euros. Je vous remercie et vous invite à bien vouloir approuver ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 3917 - Approbation de conventions d'attribution de subventions pour la programmation de "Tout l'monde dehors !" 2022. Madame RECAMIER. Madame PRIN et Monsieur VIVIEN sortent, parce qu'ils sont concernés par cette délibération ».

13. 3917 – Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2022 - Approbation de conventions
RAPPORTEURE : P. RECAMIER

P. RECAMIER : « Je vous propose maintenant de nous pencher sur la programmation "Tout l'monde dehors !" 2022. Festival qui propose chaque été depuis 2002 des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits et en plein air. Cette année, ce sont soixante-et-onze porteurs de projets qui présenteront près de cent-cinquante événements à travers la ville : concerts, théâtres, danses, contes, lectures, cinémas en plein air. La programmation artistique de "Tout l'monde dehors !" met en avant les talents émergents et la scène locale, toujours dans un contexte de gratuité et de proximité.

La sélection de cette programmation a été effectuée suite à un appel à projets. Une attention particulière a été accordée au cachet artistique afin que cette programmation soit aussi l'occasion d'un soutien au secteur du spectacle. La programmation complète et détaillée en pages 2 à 6 de ce rapport avec les événements prévus dans le 3^e arrondissement indiqués en page 2 et 3. Ce sont donc quinze structures qui se produiront pendant tout l'été sur différents espaces publics de l'arrondissement. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à voter en faveur de ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame I. PRIN et Monsieur E. VIVIEN ne prennent pas part au vote

V. DUBOIS-BERTRAND : « Si quelqu'un pouvait inviter... merci. Et fermer le micro. Nous passons au rapport 3911 - Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6^e Continent pour l'organisation du festival 6^e Continent, du 2 au 5 juin 2022. Madame RECAMIER, c'est à vous de nouveau ».

14. 3911 – Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6^e Continent pour l'organisation du festival 6^e Continent, du 2 au 5 juin 2022
RAPPORTEURE : P. RECAMIER

P. RECAMIER : « Chers collègues, l'association Les Amis du 6^e Continent, dont le siège se situe Rue de l'Abondance dans notre arrondissement, organise la 23^e édition du festival 6^e Continent du 9 au 12 juin 2022. Il proposera une programmation gratuite autour des musiques du monde avec notamment l'événement Tous à la Guill' le jeudi 9 juin dans une centaine de lieux de la Guillotière.

Il est proposé d'allouer à l'association une subvention de 4 500 euros. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non ».

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport 3910 a été retiré, parce qu'il ne concernait pas le 3^e arrondissement ».

~~15. 3910 – Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022~~

~~**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**~~

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons donc au rapport 3906 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association de La Rage pour l'organisation de la 11^e édition du "BMX Street Station" du 17 au 19 juin 2022. Monsieur BALANDJIAN, c'est à vous ».

16. 3906 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11^e édition du "BMX Street Station" du 17 au 19 juin 2022

RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN

J. BALANDJIAN : « Madame la Maire, chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, mon seul rapport ce soir vise l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour contribuer à l'organisation de la 11^e édition du BMX Street Station qui se passera dans six lieux différents de notre ville du 17 au 19 juin 2022. Cette compétition internationale sera accessible aux amateurs comme aux professionnels. Elle est aujourd'hui le plus grand rassemblement de pratiquantes et de pratiquants de BMX en Europe.

Pour cette année, le format sera plus participatif avec des initiations gratuites et encadrées le matin pour tous les publics. L'événement sera aussi plus inclusif avec une cession dédiée à la pratique féminine le samedi après-midi. Enfin, l'association engagée dans une démarche écoresponsable sensibilisera au tri des déchets, utilisera des gobelets consignés, aura recours à des producteurs locaux ou aura fait fabriquer ses modules de skateparks en bois recyclé. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour contribuer à l'organisation de ce bel événement sportif ouvert aux amateurs comme aux professionnels. Il permettra de faire découvrir notre ville et de promouvoir la pratique du BMX auprès des Lyonnaises et des Lyonnais, un sport praticable un peu partout et qui sera présent aux JO de Paris 2024. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des questions ? ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3905 – Approbation de conventions d'adoption et renouvellement de conventions-cadres au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance. Je vous laisse la parole, Madame GUERIN ».

17. 3905 – Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d’occupation temporaire et d’un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d’équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions

RAPPORTEURE : M. GUERIN

M. GUERIN : « Madame la Maire, chers collègues, cher public, l'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside notamment dans la vitalité de son tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Il s'agit ici du renouvellement de conventions-cadres et d'occupation temporaire pour deux établissements d'accueil de jeunes enfants. L'un géré par la Mutualité française du Rhône, le Relais Parents Enfants la Maison Citrouille Rue Duguesclin, et l'autre géré par la Croix rouge, la Ronde des Colibris, crèche sis Rue Desaix.

Je rappelle que la convention-cadre définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté.

La convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux. À titre informatif, il vous est rappelé dans le tableau du dossier que vous devez avoir, pour l'ensemble des structures dont les conventions sont à renouveler, les montants des subventions de fonctionnement votés en 2021, donc année complète, et en 2022 pour ce qui est de la première tranche. Il vous est donc demandé ce soir d'approuver le renouvellement de ces conventions. Je vous demande de voter pour ce renouvellement et je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame GUERIN. Y a-t-il des questions ? ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3903 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit au profit de l'association "Maison des Associations des Sourds de Lyon". Je vous laisse la parole, Monsieur MAIRE ».

18. 3903 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnand à Lyon (3^e arrondissement) au profit de l'association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" (MASL) - Ensemble Immobilier n° 03363

RAPPORTEUR : M. MAIRE – S. CORBEL-COPIN

M. MAIRE : « Je vous remercie, Madame la Maire. Dans le cadre de la préparation de ce conseil, nous avons pu échanger avec l'ancienne conseillère d'arrondissement, Madame CORBEL-COPIN, et je vous propose de laisser la parole à votre nouvelle adjointe en charge des bâtiments communaux ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Avec plaisir ».

S. CORBEL-COPIN : « Mon premier rapport que je vous présente ce soir porte sur l'approbation et l'autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition temporaire d'un local à la Maison des Associations des Sourds de Lyon. Ce local appartient à la Ville de Lyon et est situé au 23 rue Bonnand, Lyon 3^e.

La Maison des Associations des Sourds de Lyon a pour but de rassembler et de faciliter les relations entre les associations affiliées de personnes sourdes et malentendantes en mettant à disposition des locaux nécessaires à leur fonctionnement. Cela leur permet d'y tenir notamment leurs réunions, leurs assemblées générales, diverses activités culturelles, sociales, sportives, de loisirs, ainsi que d'y organiser des conférences. La convention arrivant à échéance au 30 juin 2022, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour que la Ville de Lyon renouvelle cette mise à disposition par un avenant prenant effet au 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 janvier 2023. Cela permettra à l'association de poursuivre les actions qu'elle conduit auprès des personnes sourdes et

malentendantes et en faveur donc de l'inclusion. Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce rapport et je vous remercie pour votre écoute ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame CORBEL-COPIN, et félicitations pour votre premier rapport. Y a-t-il des questions ? ».

G. TANDONNET : « Oui, Madame la Maire ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Allez-y, Madame TANDONNET ».

G. TANDONNET : « Deux petites questions, juste par curiosité. Nous sommes tout à fait d'accord, évidemment, qu'il faut aider nos associations, surtout en mettant à leur disposition des locaux à titre gratuit, on est tout à fait d'accord pour cette délibération. Par contre, on est un peu étonnés de constater que la première mise à disposition qui datait de plus de 2019, elle a duré 3 ans et là, on nous demande de renouveler pour un délai de 7 mois. Du 1^{er} juillet 2022 au 31 janvier 2023, cela ne fera que 7 mois. Est-ce que l'association a prévu d'arrêter ses activités ou comptez-vous disposer autrement de ce local ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je vais proposer à Monsieur MAIRE de répondre, parce que ça a été travaillé avec Monsieur MAIRE préalablement, si Madame CORBEL-COPIN me le permet. Allez-y, Monsieur MAIRE ».

M. MAIRE : « Je vous remercie, Madame la Maire. Merci de votre question, parce que c'est un sujet intéressant que nous avons mené en réflexion. En fait, nous avons répondu à une demande de l'association qui a des difficultés à entretenir le local et à payer les fluides et prendre en charge le ménage, les assurances et l'ensemble des frais inhérents à ce local puisque lorsque la Ville de Lyon met un local entier à disposition d'une association, celle-ci doit payer l'assurance, les fluides, le ménage, comme un locataire classique, entre guillemets. Aujourd'hui, notre volonté, c'est bien de poursuivre notre partenariat avec cette association, de lui permettre de continuer d'accueillir des personnes malentendantes ou sourdes, de continuer l'inclusion de ces personnes dans notre société et bien évidemment, nous allons continuer à mettre à disposition ce local sur des plages horaires, mais nous envisageons une mutualisation suite à leur demande d'aide, tout simplement. C'est-à-dire que nous allons leur proposer que la mairie récupère la gestion de cet établissement, qu'il soit transféré à la mairie du 3^e arrondissement et puis, des créneaux, des plages horaires seront réservées à l'association MASL pour qu'ils puissent continuer leurs activités comme si de rien n'était, tout en économisant les fluides et nous, en nous permettant de mutualiser l'ensemble des locaux. Bien évidemment, Madame RECAMIER sera en charge de gérer ce dossier et elle pourra vous en dire plus de détails lorsque cela aura avancé concrètement. J'espère avoir répondu ».

G. TANDONNET : « Merci beaucoup, oui, c'est déjà plus clair ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3960 - Avenants n°1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges. Je vous laisse la parole, Monsieur MAIRE ».

19. 3960 – Lyon 2^e, 3^e, 6^e et 7^e – Avenants n°1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges – EI 60074 et 60032

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, historiquement, le projet d'aménagement des espaces publics le long du quai Rambaud dans le 7^e et sur les berges de la rive gauche du Rhône sur le 3^e, 6^e et 7^e arrondissements est travaillé de concert par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'État via les Voies Navigables de France. Aussi, deux conventions de superposition de gestion ont été conclues entre VNF (Voies Navigables de France), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au regard

de leurs compétences et leurs attributions respectives pour une durée indéterminée en vue de fixer les modalités techniques et financières de gestion de ces espaces.

Compte tenu de l'intérêt que présente le réaménagement des rives du Rhône pour notre arrondissement et des objectifs d'intérêt général poursuivis par ce projet, notamment la mise en valeur des éléments urbains et paysagés, il nous est proposé d'accepter les avenants n°1 aux conventions pour prendre en compte les modifications apportées afin notamment d'intégrer l'ouvrage de cheminement piéton sis le long du centre nautique Tony Bertrand, quai Claude Bernard Lyon 7, et d'ajouter des sections initialement incluses dans la concession d'aménagement de mise en valeur de l'utilisation des berges du Rhône et de la Saône dont certaines pourront intéresser le 3^e arrondissement. Si malgré mes hésitations et mes erreurs de noms cela vous agréé, je vous prie de voter favorablement ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des questions ? Non ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3873 - Dénomination d'un espace public : parvis Renée Richard à Lyon 3^e. Monsieur MAIRE, expliquez-nous ».

20. 3873 – Dénomination d'un espace public : parvis Renée Richard à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, à nouveau, Madame la Maire. Mes chers collègues, le présent rapport concerne l'espace public situé entre l'entrée Est des Halles Paul Bocuse, Rue Garibaldi, qui aujourd'hui n'est pas dénommé. Il se situe dans le prolongement de l'actuel parvis Renée Richard.

En accord avec Madame la Maire du 3^e arrondissement, il vous est proposé que cet espace soit également dénommé parvis Renée Richard afin de rendre hommage à cette figure de la gastronomie lyonnaise.

Madame Renée Richard est née en 1930 et s'est installée dans les années 60 dans les anciennes Halles de Lyon aux Cordeliers. Elle fut une des grandes figures pendant de nombreuses décennies. Rapidement, son savoir-faire dans l'affinage du Saint-Marcelin est reconnu auprès de ses pairs qui la salue Reine du Saint-Marcelin et Paul Bocuse lui donnera le surnom de Mère Richard. Madame Renée Richard fut par ailleurs faite officier de l'ordre national du Mérite en 1996. En l'honneur de cette figure de la gastronomie lyonnaise, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport permettant de dénommer l'espace public situé en prolongement du parvis existant Renée Richard du même nom ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je vous remercie ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3850 - Dénomination d'un espace public : allée Josette Maillon à Lyon 3^e. Monsieur MAIRE, c'est de nouveau à vous ».

21. 3850 – Dénomination d'un espace public : allée Josette Maillon à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci à nouveau. Le présent rapport concerne l'allée piétonne et cyclable longeant la ligne de tramway T3 entre la Rue des Cadets de la France libre et l'intersection avec l'Avenue Lacassagne. Aujourd'hui, cette allée n'est pas dénommée. Une concertation a été menée auprès du conseil de quartier ainsi qu'auprès du CIL Dauphiné Sans-Souci et au regard de cette concertation, le nom de Josette Maillon a été plébiscité.

Madame Maillon a été une militante associative très engagée. Bénévole de la Croix rouge pendant 37 ans, adhérente du CIL Sans-Souci dont elle sera longtemps secrétaire. Membre de nombreuses autres associations, elle participera activement à la vie de son quartier et de Lyon et s'engagera notamment à propos de la fresque Jean Moulin de la prison Montluc, la sauvegarde de la maison du garde-barrière de l'esplanade Lacassagne et de l'actuelle Maison des Associations au château Sans-Souci. Madame Josette Maillon a reçu l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite, elle s'est éteinte en 2017 à l'âge de 85 ans.

Pour ses engagements, ses combats et son implication dans la vie de notre arrondissement, nous vous proposons suite à la concertation de dénommer l'espace précédent décrit Josette Maillon. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE ».

B. DE MONTILLE : « Oui, j'ai une question sur cette délibération. Vous savez peut-être mieux que moi, mais apparemment, Josette Maillon était aussi accompagnée par son mari, George, et visiblement, c'était un couple très impliqué dans la vie du quartier. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous n'avez pas fait la même chose que dans le 5^e où vous avez nommé une place, je crois, Annie et Régis NEYRET puisque c'était un couple aussi acteur ? Est-ce que vous avez des éléments de réponse sur cette question ? ».

M. SESSIECQ : « Merci. La réponse est dans la délibération que Monsieur MAIRE vous a présenté, c'est une décision qui a été prise par le CIL et le conseil de quartier Sans-Souci Dauphiné, donc dans la logique que l'on essaie de mener, les concertations où des décisions sont laissées aux habitantes et aux habitants, on ne revient pas dessus. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3899 - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine. Monsieur PETIOT, c'est à vous ».

22. 3899 – Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association "La Légumerie", sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement)

RAPPORTEUR : P. PETIOT

P. PETIOT : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport que je vous propose d'approuver ce soir concerne les subventions de fonctionnement aux associations qui sont gestionnaires de jardins partagés pour l'année 2022.

Dans le 3^e arrondissement, il y a une subvention de 300 euros qui est proposée pour soutenir l'association Les Défricheurs du Zénith afin de poursuivre le développement et l'animation du jardin partagé qui est situé Parc Zénith, et d'effectuer des petits achats d'équipements.

Et l'autre subvention dans le 3^e arrondissement de 1 500 euros qui est proposée à l'association Terre Sisley. Cette aide vise à la création du jardin partagé situé au 21 bis Rue Sisley et elle permettra aux membres d'acheter des matériaux et du petit équipement.

Dans le présent rapport, il y a aussi des subventions pour des associations sur toute la ville, notamment le pass jardin qui accompagne les associations gestionnaires de jardins partagés, donc deux subventions, une de 3 300 euros et une de 10 000 euros. Et notre vote permettra aussi de renouveler la convention-cadre qui lie la Ville de Lyon à cette association au titre du soutien des jardins partagés lyonnais.

Un soutien à hauteur de 2 500 euros est également proposé à la Maison de l'Agriculture Urbaine qui, elle, organise des événements comme notamment les 48 heures de l'agriculture urbaine. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3879 - Lancement de l'opération « Développement des jardins citoyens ». Monsieur PETIOT, je vous cède la parole ».

23. 3879 – Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

RAPPORTEUR : P. PETIOT

P. PETIOT : « Merci. Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon soutient les initiatives de jardinage collectif et participatif. En plus de répondre à un besoin de lien avec la nature et de jardinage en milieu urbain, les jardins citoyens permettent aussi de développer les liens sociaux entre voisins et de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne. Ces jardins regroupent les jardins familiaux ou ouvriers, donc dans le 3^e, on a le Clos de Montchat Chambovet, par exemple ; les jardins partagés, dans le 3^e, il y a les Coccinelles de Sans-Souci, le jardin Ferran'Terre, Vol'Terre Part-Dieu, Terre Sisley, jardin en herbes à Chambovet et les Défricheurs du Zénith. Et il y a aussi les jardins de rue qui regroupent toutes les formes de jardinage participatif, que ça soit des micro-implantations florales, des végétalisations de pieds d'arbres ou des jardins un peu plus conséquents dans des bacs qui sont installés un peu partout dans la ville. Ces jardins participent à leur échelle également à la désimperméabilisation du sol urbain.

Dans le cadre de notre plan de mandat, une enveloppe de 1 million d'euros est prévue pour le développement de ces jardins. Ce budget va nous permettre de créer de nouveaux jardins partagés, de pouvoir suivre des campagnes d'analyse de sol pour l'extension de ces jardins, d'aménager des jardins de rue de plus grande ampleur et d'entretenir et de sécuriser tout ce patrimoine existant. Je vous remercie de bien vouloir voter pour ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3898 - Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise. Madame BARIOZ-PLANCHE étant absente, je laisse la parole, ce soir, à Madame SESSIECQ ».

24. 3898 – Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros

RAPPORTEURE : ~~A. BARIOZ-PLANCHE~~ - M. SESSIECQ

M. SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, nous savons que les facteurs environnementaux et la défaveur sociale ont un fort impact sur l'état de santé de la population. Notre municipalité a fait de la santé une des priorités de ce mandat, elle soutient une politique de solidarité envers les plus vulnérables, y compris dans le contexte des conséquences sociales de la crise sanitaire.

Cette politique s'inscrit dans les objectifs généraux du contrat local de santé et du volet santé du contrat de ville avec comme enjeu la réduction des inégalités sociales, territoriales et

environnementales en matière de santé, notamment pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Elle est conduite en relation avec les orientations du projet régional de santé 2018-2028 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Les enjeux et priorités d'action sont définis dans la convention territoriale de Lyon, anciennement CUCS qui formalise l'engagement de l'État, de la région AURA, de la Métropole de Lyon, de l'Agence Régionale de Santé et des autres partenaires de la politique de la ville. L'accès aux droits de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soin de proximité et le renforcement des démarches participatives sont les objectifs privilégiés dans lesquels s'inscrivent nos projets.

Pour 2022, ont été retenues des actions en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets des quartiers. Comme en 2021, elle se décline autour de trois grands axes : bien-être et promotion de la santé ; accès et continuité des soins ; offres de soins de proximité. Vous trouverez le détail des subventions proposées aux pages 2 et 4 du présent rapport. Sans être exhaustive, j'attire votre attention sur quatre subventions allouées, attributions financières :

- La demande de soutien à hauteur de 2 500 euros du centre social Bonnefoi pour la conduite de l'action « Objectif bien manger et bouger sans dépenser » ;
- Les subventions proposées à l'ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon (Association Départementale d'Éducation pour la Santé) qui intervient notamment en médiation santé sur le quartier Moncey ;
- Le soutien au CRIJ, le Centre Régional d'Information Jeunesse, pour le financement de son espace santé jeune ;
- Autre soutien à noter, une subvention à Résamut, le réseau de santé mutualiste, pour soutenir la maison des adolescents du Rhône, un lieu d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leur famille, située dans le quartier Moncey.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3897 - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros. Monsieur PATOURAUX, c'est à vous ».

25. 3897 – Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros

RAPPORTEUR : H. PATOURAUX

H. PATOURAUX : « Merci, Madame la Maire. La politique des gouvernements qui se sont succédés les dernières années ont toujours suivi un fil rouge qui était de casser le CDI et d'aller vers de plus en plus d'emplois précaires. En même temps, les salaires ont constamment été gelés alors même que dans notre pays nous produisons de plus en plus de richesse, déséquilibrant en cela la répartition au capital-travail. Ces politiques, elles ont profondément abîmé le travail et la valeur travail dans notre pays. Cependant, le fait de posséder un emploi, d'avoir un emploi et un salaire digne est encore un vecteur d'inclusion fort et en attendant des mesures fortes pour aller vers un plein emploi, non pas de la précarité, comme nous sommes en train de tendre vers, mais un plein emploi de la dignité. Nous essayons, en attendant, de pallier aux carences de l'État. Nous sommes engagés pour l'accès à l'emploi des personnes les moins qualifiées et les plus isolées.

Les opérations proposées se déclinent donc autour de cinq axes :

- L'aller-vers pour mobiliser prioritairement les habitants éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi ;
- La mise en situation professionnelle pour préparer ces personnes aux situations qu'elles rencontreront, là aussi, à l'emploi ;

- Le traitement des problématiques adjacentes à la recherche ;
- L'insertion professionnelle dans les métiers d'avenir de la transition écologique et sociale ;
- Et enfin, la lutte contre les discriminations et la valorisation de nouvelles méthodes de recrutement, par exemple un recrutement sans CV.

Je vous propose donc aujourd'hui d'accorder 518 000 euros aux associations travaillant dans ces domaines, dont 46 000 à des associations du 3^e arrondissement. Parmi celles-ci, nous avons :

- 20 000 euros pour l'UFCS FR Formation Insertion, une association locale qui s'occupe en particulier de travailler à la mixité en entreprise, et ce par l'information ;
- 7 500 euros pour LAHSo ;
- 15 000 euros pour les Ateliers du Présent ;
- Et 3 000 euros pour Pignon sur Rue.

Merci pour votre écoute et je vous invite à voter ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PATOURAUX. Y a-t-il des questions ? Merci ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote ».

S. LATAIX : « Je voudrais juste préciser que je ne participerai pas au vote ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Pardon, oui, merci, Monsieur LATAIX. Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur S. LATAIX ne prend pas part au vote

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3894 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Je laisse la parole à Madame MAHMOUDI ».

26. 3894 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros

RAPPORTEURE : N. MAHMOUDI

N. MAHMOUDI : « Merci, Madame la Maire. Chères Lyonnaises, chers Lyonnais, mesdames et messieurs les élus, en janvier dernier, notre assemblée adoptait la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette stratégie constitue le volet sécurité et prévention de la convention territoriale du contrat de ville dont les axes prioritaires visent à soutenir le développement d'actions de prévention en faveur des jeunes de 14 à 25 ans. À ce titre, nous adoptons également la programmation initiale, dont la réalisation de chantiers jeunes et la mise en œuvre du dispositif Ville Vie Vacances.

Il s'agit aujourd'hui de voter favorablement une programmation complémentaire et d'allouer, pour ce qui nous concerne sur le 3^e, la subvention de 4 569 euros au Boxing Club United au titre du dispositif Ville Vie Vacances dans le but d'animer au mois de juillet prochain des ateliers de boxe éducative sur la Rue Moncey.

Je vous épargnerai ce soir mon propos habituel sur l'importance de ce type de dispositif, il est tard. Car je le sais néanmoins qu'à présent, chacun, chacune d'entre vous, est convaincu de leur utilité. Je vous remercie et vous invite à voter en faveur de ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame MAHMOUDI. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3893 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros. Je vous laisse la parole, Monsieur ROCHE ».

27. 3893 – Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros

RAPPORTEUR : T. ROCHE

T. ROCHE : « Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le rapport que je vous présente ce soir vise à l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre de la programmation financière 2022 de la politique de la ville sur les volets lien social et gestion sociale urbaine de proximité.

La programmation financière 2022 s'inscrit dans une période de transition. En effet, le contrat de ville de 2015-2022 a été prorogé par l'État dans le contexte électoral national de cette année pour s'achever à la fin de l'année 2023. De plus, nous sommes toujours dans le contexte des conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 qui touche particulièrement les habitants des quartiers politiques de la ville. Ces conséquences ont accentué les inégalités et augmenté la grande fragilité financière, sociale et psychique des habitants et des habitantes de la géographie prioritaire. C'est pourquoi notre ville se mobilise pour aider les habitants à surmonter cette crise et c'est pourquoi notre ville soutient l'ensemble des acteurs qui agissent pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais.

L'élaboration de la programmation financière 2022 répond à une double volonté. D'abord, renforcer la mobilisation des moyens de droits communs sur les objectifs du contrat de ville, et poursuivre la simplification des procédures à l'égard des associations.

En ce qui concerne le 3^e arrondissement, en plus des financements à l'échelle de la ville, deux associations sont concernées par une subvention sur Moncey Voltaire, il s'agit de l'Olivier des Sages pour 18 500 euros et l'Union Féminine Civique et Sociale pour 11 000 euros en ce qui concerne l'arrondissement et 10 000 euros pour une action qui concerne l'ensemble de la ville.

L'Olivier des Sages visera à favoriser entre autres l'accès aux droits et à faire de l'aide alimentaire aux personnes âgées quand l'UFCS formera et orientera les personnes en difficulté de maîtrise de la langue française. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour attribuer ces subventions de fonctionnement et vous remercie de soutenir et d'encourager les projets des acteurs associatifs vers les publics les plus en difficulté ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur ROCHE. Y a-t-il des questions ? ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3874 - Rénovation des façades Nord et Est de l'école maternelle Harmonie Rebatel. Je laisse la parole à Madame PRIN ».

28. 3874 – 03010 "École maternelle Harmonie Rebatel - Rénovation des façades Nord et Est" à Lyon 3^e - Lancement de l'opération n° 03010002 et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20006

RAPPORTEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs, chers collègues, dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et d'économie d'énergie de la ville de Lyon, les menuiseries non isolantes et en mauvais état font l'objet de remplacement par des menuiseries de meilleure qualité thermique.

L'opération de remplacement des menuiseries des façades de la maternelle Harmonie Rebatel dont il est question ce soir constitue une dernière phase de travaux. Il s'agit de remplacer des menuiseries extérieures et des occultations de façades. Ces travaux estimés à 320 000 euros s'accompagneront d'un ravalement de façade comme cela avait été le cas lors des campagnes précédentes. Ces travaux

permettront d'améliorer le confort des élèves et du personnel éducatif et d'optimiser les économies de chauffage. Je vous remercie donc de bien vouloir approuver le lancement de cette opération et les dépenses qui en résultent en votant en faveur de ce rapport ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame PRIN. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 3896 - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros. Je vous laisse la parole, Monsieur CLERC ».

29. 3896 – Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros

RAPPORTEUR : D. CLERC

D. CLERC : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, ce rapport porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la programmation 2022 du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD.

Pour mémoire, le CLSPD est pour la ville de Lyon depuis 2008 le cadre de concertation de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026 constitue, elle, depuis janvier 2022, nous l'avons évoqué en conseil d'arrondissement au mois de janvier, son programme de travail avec deux objectifs :

- L'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques pour garantir aux habitants un cadre de vie apaisé ;
- Et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, des victimes et auteurs d'infractions.

Élaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce contrat partenarial définit les grandes priorités d'action du CLSPD pour la période 2022-2026. Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, adapter la gouvernance et les outils du CLSP.

Les projets que vous avez pu consulter dans ce rapport ont été retenus pour leur pertinence au regard de ces nouvelles orientations. À noter aussi une attention particulière pour ceux mis en œuvre dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Intéressant particulièrement, le 3^e arrondissement, on peut notamment citer le travail de médiation en soirée que fera ALTM avec pour objectif, entre autres, de rassurer et protéger la clientèle des établissements. Pour le 3^e arrondissement, précision sur les berges du Rhône exactement. C'est la première fois qu'ALTM interviendra sur les berges du Rhône puisqu'elle intervenait précédemment uniquement sur le 5^e arrondissement, sur le vieux Lyon et sur la Presqu'île. Le soutien à l'accès et aux droits fait par Amélie avec la tenue de permanences hebdomadaires, en particulier sur Moncey, et une nouvelle sur l'espace Rancy Part-Dieu, mais aussi la participation de Amélie à l'instance de médiation des conflits de voisinage qui se réunit en mairie du 3^e toutes les 6 à 8 semaines. La prévention des violences sexistes et conjugales faites par Filactions auprès des adolescents, en partenariat avec le collège Raoul Dufy, juste à côté de la mairie. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour attribuer ces subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2022 du CLSPD et permettre ces actions de prévention de la délinquance qui œuvrent pour la sécurité et la tranquillité publiques des habitantes et des habitants. Je vous remercie ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur CLERC. Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE ».

B. DE MONTILLE : « Monsieur CLERC, nous sommes très heureux de voir que nous investissons dans la sécurité, dans la tranquillité publique, mais tout cela nous semble bien en décalage avec la réalité, encore une fois, de ce qu'il se passe à la Guillotière. Des mois de consultation pour voir se dessiner sur le sol un nouveau passage clouté qui est en haut d'articles de journaux puisque les effets escomptés

de... Enfin, l'objectif était d'apaiser ce quartier en permettant à la circulation de se faire entre les deux côtés de l'avenue et finalement, on voit qu'il n'y a que nuisance, pollution, et les résultats ne sont absolument pas à la hauteur de ce qui était attendu.

Il suffit d'ouvrir les journaux tous les jours pour voir tout ce qu'il se passe, des dégradations au silicone, ça, c'est encore quelque chose de nouveau, des colliers arrachés, le maire, tous les jours, caricaturé, parodié, et je suis surprise de voir la tranquillité avec laquelle vous nous annoncez ce soir en effet des subventions accordées à notre quartier. Je crois qu'il y a un véritable décalage entre la réalité de ce que vivent les habitants et ce qu'il se passe au sein de nos enceintes, mairies d'arrondissement et conseils municipaux. J'espère que nous aurons dans les mois à venir des réponses beaucoup plus musclées par rapport à la réalité du terrain ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Je vais me permettre de répondre, parce que je crois qu'il y a un réel décalage entre ce que les gens expriment dans les journaux, c'est-à-dire que l'on entend énormément parler des mécontents et ce sont toujours les mêmes qui s'expriment sur des faits qui sont très localisés, et à côté de ça, il y a énormément de travail qui se fait, qui n'est pas forcément visible, il y a un gros travail de médiation, il y a un gros travail de social qui se fait auprès des personnes qui sont en errance. Il y a toujours la présence policière qui est sur le terrain. Au niveau du social et de la santé, il y a des renforcements de l'accompagnement sur les personnes qui sont en errance et de l'aller-vers tous ces jeunes sont sur le terrain et qui justement en arrivent à créer ce sentiment d'insécurité, donc il y a un renforcement, mais c'est vrai que ce n'est pas médiatique, ça ne se voit pas, on ne peut pas prendre des photos pour montrer que c'est moche, que ce n'est pas bien. Il y a des programmations événementielles qui se font en lien avec les associations et les structures qui travaillent. La Maison du projet va ouvrir en juin, dans laquelle il y aura des permanences d'élus, des permanences ouvertes, il y aura des personnes, les gens pourront s'y rendre et rencontrer, créer du lien. Il y a une coordination interbailleur qui est en place, pareil, ce n'est pas médiatique, on ne peut pas faire des photos et on ne peut pas, comment dire, se moquer de ce qu'il se passe, parce que c'est constructif et ça se fait dans la discrétion, mais l'efficacité. Donc il y a une coordination interbailleur qui fait qu'il y a un vrai travail, notamment sur Moncey, au niveau de l'habitat indigne, et on le sait, quand il y a une amélioration de l'habitat, il y a une amélioration du bien-être et du coup, il y a moins de dégradations aussi et moins de nuisances. Qu'est-ce que je pourrais vous dire encore. Je ne vous dis pas qu'il n'y a plus de problèmes de sécurité, mais on entend effectivement souvent parler toujours des mêmes choses et lors de la Fête du printemps, sur la Place Bahadourian, beaucoup de gens sont venus à notre rencontre, non pas pour nous parler de colliers arrachés, mais pour nous remercier des actions entreprises, sur des actions qui sont discrètes qui ne se voient pas. C'est ce que je vous dis, ce ne sont pas des choses qui s'étalent, mais ce sont des choses efficaces et les habitants et les résidents du quartier sont satisfaits et nous remercient. Monsieur CLERC, vous vouliez compléter ».

D. CLERC : « Je n'ai pas bien compris, Madame DE MONTILLE, le rapport entre le passage piéton et le rapport pour voter des subventions à des associations sur la prévention. Je pense qu'il n'est pas la peine d'opposer la prévention et les actions des forces policières sur le secteur de la Guillotière que vous mettez toujours en exergue dès que je prends la parole. Honnêtement, les forces de police n'ont jamais été aussi présentes sur le quartier que ces derniers mois. Ça, vous ne pouvez pas dire le contraire. Sur les dernières années, on n'a jamais vu autant de forces policières sur le terrain. Je rappelle que la police municipale est là tous les matins, et ce n'est pas que la police municipale du 3^e arrondissement, mais la police municipale de tous les arrondissements qui vient tous les matins sur la place. Il y a eu aussi la création, parce qu'il y a eu une demande forte du maire de Lyon auprès du ministère de l'Intérieur, de cette BST, la Brigade de Sécurité du Territoire, depuis peu et sachez qu'en 3 mois, il y a eu uniquement sur le secteur de la Guillotière, bien que la BST intervienne de la Guillotière jusqu'à la Part-Dieu, il y a eu deux-cent-cinquante-sept interpellations en 3 mois. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'on ne se préoccupe pas de ce quartier, et ce n'est pas parce que je présente cette délibération calmement... là, je suis peut-être un petit peu moins calme, parce que vos propos m'ont un petit peu chahuté, mais nous sommes très conscients de ce qu'il se passe sur le quartier et à chaque point de tranquillité qui a lieu sur la mairie du 3^e avec la police nationale, avec la police municipale, avec les bailleurs, avec les acteurs de la sécurité du territoire, la Guillotière est abordée et l'on essaie d'y apporter des solutions. On n'a pas de baguette magique, mais croyez-moi, on y travaille ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Madame DE MONTILLE ».

B. DE MONTILLE : « Je pense que les Lyonnais jugeront, mais c'est vrai que quand on voit que Lyon se hisse en haut des classements de la ville la plus dangereuse de France, quand on voit ce qu'il se passe dans nos quartiers, quand on entend les habitants vivre au quotidien et être victimes de crimes et de délits, je vous rappelle que Lyon, c'est 8,2 % des habitants qui, cette année, auront connu des crimes et des délits. C'est énorme. Donc voilà, les habitants jugeront peut-être dans les mois et dans les années à venir de votre action. Vous nous parlez beaucoup de prévention, d'actions très concrètes comme justement l'installation de ce passage clouté extraordinaire à la Guillotière qui serait révolutionnaire, permettez-nous juste de douter de l'efficacité. Et les chiffres de cette étude nous montrent que quand Lyon est placé en haut des villes les plus dangereuses de France, et elle a gagné cinq places cette année dans le classement, elle est devenue numéro 1, elle était numéro 6 il y a 1 an, on peut penser que le travail que vous mettez en œuvre porte des fruits, on peut aussi en douter ».

D. CLERC : « Je rappelle que c'était un travail partenarial avec l'État ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Madame SESSIECQ ».

M. SESSIECQ : « Oui, je pense que comme Monsieur CLERC, je suis personnellement un peu fatiguée des approximations, des reports de rumeurs, de ce qu'il se passe sur les réseaux sociaux, que Monsieur le Maire serait moqué et franchement, j'ai envie de dire que votre avis et vos idéologies, peu nous importe puisque nous, nous faisons face et nous agissons. Et il serait peut-être intéressant de revenir avec des vrais chiffres et éventuellement avec des choses que vous ne lisez pas dans des journaux ou des magazines que votre collègue lit en ce moment, mais que vous veniez plutôt avec des choses réelles. Parce que moi, j'y vis, par exemple, à la Guillotière, et oui, effectivement, il y a un passage piéton, on n'en parlait pas dans cette délibération, on parle de tous les efforts et tout ce que l'on met en place, donc la prévention notamment, ça en fait partie. La prévention, c'est sur un temps long, la répression, c'est sur un temps court, les deux sont complémentaires et on ne manque ni à l'un ni à l'autre ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ».

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS-BERTRAND : « Donc, je mets le rapport 3896 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS-BERTRAND : « Nous sommes arrivés au bout de nos délibérations, de nos rapports, de l'étude de nos rapports.

III. Questions Diverses

V. DUBOIS-BERTRAND : « Y a-t-il des questions diverses ? Non. Je tenais à vous informer que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra exceptionnellement le mercredi 22 juin pour que l'on puisse profiter de ce 21 juin, fête de la musique que nous n'avons pas pu apprécier depuis quelques années. Le mercredi 22 juin, le conseil d'arrondissement sera précédé d'un CICA et nous aurons la présence des enfants du conseil d'arrondissement des enfants qui viendront nous présenter leurs travaux. Je laisse la parole à Madame VIDAL qui avait une information à nous donner ».

M. VIDAL : « Je vous garde encore 5 minutes et je profite de ce conseil d'arrondissement pour vous présenter la quinzaine de la Réduction des Déchets qui va avoir lieu sur le 3^e arrondissement, c'est à partir de demain jusqu'au 21 mai. Je vous invite à venir voir l'exposition des affiches réalisées par les élèves de la Première de la SEPR dans la salle des expositions, ainsi que des événements *do it yourself*, des ateliers? N'hésitez pas à vous inscrire si vous souhaitez fabriquer un tawashi et savoir au passage ce qu'est un tawashi, créer votre produit vaisselle ou même fabriquer votre *bee wrap*. Se terminera cette quinzaine par une grande fête de la propreté Place Guichard le 21 mai, le matin, avec une collecte solidaire d'écosystème et des animations proposées par la Métropole. Merci ».

V. DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame VIDAL. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée ».

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21h03.